

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 640

29 mars 2006

SOMMAIRE

Acropol Luxembourg S.A., Dudelange	30706	IG LOG, S.à r.l., Luxembourg	30680
Alex Stewart Group S.A., Luxembourg	30675	Immobest, S.à r.l., Luxembourg	30709
Allianz Finance Luxembourg S.A., Luxembourg ...	30693	Immocar, S.à r.l., Senningerberg	30717
An der Bakes, S.à r.l., Mendsdorf	30695	Intelart Luxembourg S.A., Bertrange	30693
Anardi Ventures S.A.H., Luxembourg	30691	Interfin International S.A., Luxembourg	30690
Annibal Holding S.A., Luxembourg	30674	International Developments S.A., Luxembourg ..	30689
Arthrocare Luxembourg, S.à r.l.	30695	ISO-NET, S.à r.l., Luxembourg	30693
Ascona Tankschiffahrt, S.à r.l., Luxembourg	30710	ITEM Europe, International Trade Electronic Ma-	
AXA World Funds II, Sicav, Luxembourg	30697	terial & Media Europe S.A.	30717
Beteiligungsgesellschaft Friedrich S.A., Wasser-		Ivory Holding S.A., Luxembourg	30694
billig.	30719	J. Safra I.P. Holding Co. S.A., Luxembourg	30720
Bi-Lu-Fer S.A., Howald	30696	J.P. Morgan Partners Global Investors (Paul) II	
Boulangerie Centrale, S.à r.l., Mendsdorf	30696	Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	30677
Boulangerie de Berdorf S.A., Roodt-sur-Syre	30694	J.P. Morgan Partners Global Investors (Paul) Lu-	
Boulangerie de l'Etoile, S.à r.l., Mendsdorf	30697	xembourg, S.à r.l., Luxembourg	30678
Brasserie Kirchberg, S.à r.l., Luxembourg	30691	J.P. Morgan Partners (BHCA) Luxembourg, S.à r.l.,	
Bread-Shop, S.à r.l., Mendsdorf	30695	Luxembourg	30676
Bruck & Weckerle Architekten, S.à r.l., Luxem-		J.P. Morgan Partners (PTC) Luxembourg, S.à r.l.,	
bourg.	30718	Luxembourg	30677
Cialux, S.à r.l., Senningerberg	30717	J.P. Morgan Partners (AOF) Luxembourg, S.à r.l.,	
Cicerone, S.à r.l., Luxembourg	30711	Luxembourg	30678
Club Telecom S.A., Bertrange	30690	(Les) Jardins de St. Rémy, S.à r.l., Luxembourg ..	30676
Coiffure Casting, S.à r.l., Luxembourg	30678	K4Com S.A., Luxembourg	30688
Copiro Holding S.A., Luxembourg	30675	KBC Lease (Luxembourg) S.A., Bertrange	30679
Cuirtex S.A., Esch-sur-Alzette	30679	Kiefer, S.à r.l., Colmar-Berg	30697
Dalifin S.A., Luxembourg	30691	Lakeside S.A.H., Luxembourg	30678
Dolcelux S.A., Strassen	30718	LFS Group S.A.H., Luxembourg	30678
Ecolux S.A., Luxembourg	30674	Luxembourg Finance & Investment Company S.A.,	
Electro-Prior, S.à r.l., Dudelange	30708	Luxembourg	30716
Expanding S.A., Luxembourg	30714	Luxys S.A., Sandweiler	30695
Ferrania Lux, S.à r.l., Luxembourg	30697	M.I.N.D. Holding S.A., Luxembourg	30688
Ferrania Lux, S.à r.l., Luxembourg	30697	Maximin Development S.A., Luxembourg	30679
Financière Steewee S.A.H., Luxembourg	30708	Maximin Development S.A., Luxembourg	30713
G-Finance, S.à r.l., Luxembourg	30692	Media Coat S.A., Luxembourg	30675
Gesilux - Gestion d'Investissement Luxembour-		MH Invest, S.à r.l., Luxembourg	30677
geois S.A., Luxembourg	30679	Morphéus Holding S.A.	30688
GPZ, S.à r.l., Strassen	30693	Nautor's Swan International S.A., Luxembourg ..	30719
Hanso S.A., Esch-sur-Alzette	30710	OCME, Office de Contrôle des Matériaux et de	
Hiael, S.à r.l., Luxembourg	30689	l'Environnement S.A., Crauthem	30706
IG 1, S.à r.l., Luxembourg	30698	PA International Financing Luxembourg & Cie	

SNC, Luxembourg	30676	Silver Stone Holdings S.A., Luxembourg	30707
PA International Financing Luxembourg & Cie SNC, Luxembourg	30676	Silver Stone Holdings S.A., Luxembourg	30707
PA International Financing Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	30692	Silver Stone Holdings S.A., Luxembourg	30707
PA International Financing Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	30692	Silver Stone Holdings S.A., Luxembourg	30708
Pain d'Or, S.à r.l., Mensdorf.	30696	Sitin S.A., Luxembourg.	30675
Parawood S.A., Luxembourg.	30718	Skyliners, S.à r.l., Luxembourg	30692
Parawood S.A., Luxembourg.	30718	Sogedel S.A., Luxembourg.	30675
(La) Parisienne, S.à r.l., Differdange	30694	T.D.O. Consulting, Technical Design Office Consulting S.A., Mamer	30706
Peintures Heiles, S.à r.l., Luxembourg	30676	Taiwan Cable TV Investments, S.à r.l., Luxembourg	30696
Plafa, S.à r.l., Luxembourg.	30713	Tech Advantage, S.à r.l., Luxembourg	30677
ProLogis Belgium, S.à r.l., Luxembourg.	30708	Terre Bleue S.A., Luxembourg	30694
ProLogis European Holdings VIII, S.à r.l., Luxembourg	30710	Tourism Marketing Services, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.	30689
ProLogis Germany XIX, S.à r.l., Luxembourg.	30709	Tragelux S.A., Mamer.	30679
ProLogis Moscow I, S.à r.l., Luxembourg.	30719	Tragelux S.A., Mamer.	30709
ProLogis Netherlands I, S.à r.l., Luxembourg	30717	Umbrella Equities and Investments S.A., Luxembourg	30676
ProLogis Netherlands I, S.à r.l., Luxembourg	30717	UNICORP, Universal Luxemburg Corporation S.A., Luxembourg	30708
ProLogis Netherlands, S.à r.l., Luxembourg	30710	Valux-Bijoux, S.à r.l., Luxembourg	30689
R.S.C.T., S.à r.l., Luxembourg.	30690	Vital Beauté, S.à r.l., Luxembourg.	30692
Reitsport Diana, GmbH, Hagen	30710	VWR International Europe, S.à r.l., Luxembourg	30690
Restevent Group S.A., Strassen	30709	VWR International North America, S.à r.l., Luxembourg	30690
Safei Invest, Sicav, Luxembourg	30719	WNH Projects S.A., Bertrange	30720
Saint Hubert Investments, S.à r.l., Luxembourg	30691	Writers House, S.à r.l., Luxembourg	30677
SEPL S.A., Esch-sur-Alzette.	30691	WS Building Supplies S.A., Sandweiler.	30689
Sefinor S.A., Itzig	30694		
Silis, S.à r.l., Luxembourg.	30709		
Silver Stone Holdings S.A., Luxembourg.	30707		

ECOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 79.923.

Le bilan établi au 31 décembre 2004, et enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour ECOLUX S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(000486.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

ANNIBAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.593.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} avril 2005

- La cooptation de Monsieur Roland Matthys, Administrateur de sociétés, 26, Chemin du Pré de la Croix, CH-1222 Vésénaz, en tant qu'Administrateur en remplacement de Maître Philippe H.M. Schnadt, Avocat, Gartenstrasse 3, Postfach 4754, CH-6304 Zug, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

ANNIBAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000568.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

COPIRO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 105.132.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Signature.

(000195.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

SITIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 74.463.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Signature.

(000198.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

MEDIA COAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 16, rue des Primevères.
R. C. Luxembourg B 88.085.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Signature.

(000201.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

ALEX STEWART GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 74.508.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05238, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Signature.

(000203.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

SOGEDEL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 18.571.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 2 octobre 1998
à 10.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'Assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le nombre des Administrateurs de 3 à 5 et nomme:

- Monsieur Eric Berg demeurant à Luxembourg, 57, rue du Verger,
- Monsieur Joseph Winandy demeurant à Itzig, 92, rue de l'Horizon, Plateau St-Hubert.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance à la présente Assemblée Générale, cette dernière décide à l'unanimité de les renouveler pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01792. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000347.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

UMBRELLA EQUITIES AND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 96.835.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Signature.

(000204.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

PEINTURES HEILES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 93.060.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05226, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Signature.

(000206.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

J.P. MORGAN PARTNERS (BHCA) LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 92.479.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Signature.

(000207.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

LES JARDINS DE ST. REMY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 43-45, place de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 99.743.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05226, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Signature.

(000209.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

PA INTERNATIONAL FINANCING LUXEMBOURG & CIE SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 92.521.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Signature.

(000709.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

PA INTERNATIONAL FINANCING LUXEMBOURG & CIE SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 92.521.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Signature.

(000707.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

**J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (PAUL) II LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 104.861.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Signature.

(000210.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

TECH ADVANTAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 77.149.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05224, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Signature.

(000211.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

J.P. MORGAN PARTNERS (PTC) LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 92.478.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Signature.

(000212.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

MH INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 5, rue du Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 106.104.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05228, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Signature.

(000213.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

WRITERS HOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 80.227.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2005

- L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au poste de gérant de la société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08101. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000400.3/655/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

**J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (PAUL) LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 92.500.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Signature.

(000214.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

LAKESIDE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 62.790.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06246, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Signature.

(000215.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

COIFFURE CASTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 8, rue Joseph Junck.
R. C. Luxembourg B 57.884.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05221, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Signature.

(000217.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

J.P. MORGAN PARTNERS (AOF) LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 104.524.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Signature.

(000218.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

LFS GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.589.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 octobre 2005 que Mademoiselle Danièle Martin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été cooptée en fonction d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Martine Schaeffer, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000432.3/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

TRAGELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8212 Mamer, 28, rue Baerendall.
R. C. Luxembourg B 39.035.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05233, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Signature.

(000220.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

MAXIMIN DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 33.926.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05242, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Signature.

(000221.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

CUIRTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 24, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 62.991.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05239, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Signature.

(000223.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

**GESILUX - GESTION D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme,
(anc. GESILUX - GESTION D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURGEOIS HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 44.579.

Les statuts coordonnés suivant l'acte numéro 39678 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

J. Elvinger
Notaire

(000246.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

KBC LEASE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, ZAI de Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 27.895.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2005

Monsieur Werner Franck, Directeur Marketing & Sales chez KBC AUTOLEASE, demeurant Nachtegaallaan 30, B-2630 Aartselaar, est nommé en tant qu'administrateur de la société KBC LEASE (LUXEMBOURG) S.A. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Fait à Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Certifié sincère et conforme
KBC LEASE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08997. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000561.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

IG LOG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 113.071.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-third of December.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company IG 1, S.à r.l., a company incorporated under Luxembourg Laws, with registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, not yet registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg, duly represented by Ms Samia Rabia, avocat à la Cour, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy under private seal given on December 23 2005;

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person representing the incorporator and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such incorporator, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability Corporation («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a Corporation with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of IG LOG, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Corporation»).

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Corporation. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefor, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Corporation may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The share capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the partners, as the case may be.

The capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at ten million Euro (EUR 10,000,000.-) to be divided into four hundred thousand (400,000) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the articles of association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the units to be subscribed and issued, to determine if the units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Corporation or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Art. 6. Transfer of Units. If the Corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In case of a sole member, the units of the Corporation are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Corporation.

Art. 7. Redemption of Units. The Corporation may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Title III. General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

Art. 10. Single Member. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

Art. 11. Board of managers. The Corporation is managed by a board of managers composed of a least 3 (three) managers, either partners or not, who are appointed for a limited or unlimited period by the general meeting of partners which may at any time remove them ad nutum.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of partners.

The board of managers is vested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by letter, telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Corporation shall be bound by (i) the joint signature of any two managers of the Corporation or (ii) sole signature of the sole manager or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first day of December of the year two thousand and six.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold; or
- (ii) to carry them forward; or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;

(ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Corporation towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI. Supervision

Art. 20. Statutory Auditor. The Corporation may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be members.

The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting of members

Title VII. Winding-up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 21. Liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Corporation.

Art. 22. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

Subscription and paying-up

All the five hundred (500) corporate units have been subscribed by the Company IG 1, S.à r.l., prenamed.

All the five hundred (500) corporate units have been fully paid in by the subscriber prenamed so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Corporation, as certified to the undersigned notary.

Resolutions of the members

Immediately after the incorporation of the Corporation, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Corporation is fixed at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at four (4).
- 3) The following persons are appointed as Managers for a period ending on June 30th, 2006:
 - Mr Pierre Metzler, Lawyer, born in Luxembourg on December 28, 1969, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
 - Mr François Brouxel, Lawyer, born in Metz (France) on September 16, 1966, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
 - Ms Samia Rabia, Lawyer, born in Longwy (France) on February 10, 1974, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse
 - Mr Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, born in Lebanon (Beirut) on June 29, 1966, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
- 4) The following Corporation is appointed as statutory auditor for a period ending at the end of the annual general meeting of the Corporation to be held to approve the 2006 accounts:
 - OPTIO EXPERT-COMPTABLE et Fiscal, S.à r.l., with registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 97.326.
- 5) The board of managers is hereby authorized to incorporate or give power to any lawyer of the Law firm WILDGEN & PARTNERS to incorporate five Luxembourg subsidiaries to be named GER LOG 1, S.à r.l., GER LOG 2, S.à r.l., GER LOG 3, S.à r.l., GER LOG 4, S.à r.l. and GER LOG 5, S.à r.l. to determine the articles of association of these Luxembourg subsidiaries and to fix the amount of their share capital at EUR 12,500.- represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to subscribe to five hundred (500) units, to pay up these units, to represent the Corporations at the subsequent extraordinary general meeting.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at two thousand six hundred fifty Euro (EUR 2,650.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxyholder, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

La société IG 1, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante représentant le fondateur et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er}. Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Forme - Nom Il est créé entre les souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par IG LOG, S.à r.l. (ci-après dénommée «la Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'associé unique ou par une résolution des associés, selon le cas.

Le capital peut en outre être augmenté par décision du (des) gérant(s) comme il suit.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) représenté par quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune.

Les gérants sont autorisés et mandatés pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation de capital pourra être souscrit et émis selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Les gérants pourront déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par les gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Chaque part sociale donnera droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III. Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV. Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera administrée par au moins trois (3) gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), déléguant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille six.

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales; ou

- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau; ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI. Surveillance

Art. 20. Commissaire aux comptes. La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être associés.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

Titre VII. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Toutes les cinq cent (500) parts sociales ont été souscrites par la Société IG 1, S.à r.l., prénommée.

Toutes les cinq cent (500) parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul associé, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).
- 3) Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant pour une période prenant fin au 30 juin 2006:
 - Maître Pierre Metzler, Avocat à la Cour, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
 - Maître François Brouxel, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
 - Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
 - Monsieur Michael Chidiac, chartered investment Surveyor, né le 29 juin 1966 à Bierut (Liban), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg 41, boulevard Royal.
- 4) La société suivante est nommée commissaire aux comptes pour une période prenant fin après l'assemblée générale annuelle qui doit être tenue pour l'approbation des comptes 2006:
 - OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL, S.à r.l., ayant son siège social au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 97.326.

5) Le conseil de gérance est autorisé par la présente à constituer ou à donner pouvoir à tout avocat de l'Etude WILDGEN & Partners pour constituer cinq filiales luxembourgeoises à dénommer GER LOG 1, S.à r.l., GER LOG 2, S.à r.l., GER LOG 3, S.à r.l., GER LOG 4, S.à r.l. et GER LOG 5, S.à r.l., pour déterminer les statuts de ces filiales luxembourgeoises, pour fixer le montant du capital social à douze mille cinq cents euros représenté par cinq cent (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq (25) euros chacune, pour souscrire à ces cinq cent (500) parts sociales, pour libérer ces parts sociales et de représenter les Sociétés à la subséquente assemblée générale extraordinaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à deux mille six cent cinquante euros (EUR 2.650,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Rabia, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, vol. 151S, fol. 57, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(003234.3/230/513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

K4COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 64.433.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL09073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(000256.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

M.I.N.D. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 77.462.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL09071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(000257.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

MORPHEUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 85.003.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe de la dénonciation des Conventions de Domiciliation et de Management conclues le 5 décembre 2001, pour une durée indéterminée, entre les deux sociétés:

MORPHEUS HOLDING S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et CITCO (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe également de la démission de l'administrateur délégué, des administrateurs et du commissaire aux comptes, avec effet immédiat:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'administrateur délégué;

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'administrateur;

- TCG GESTION S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'administrateur;

- CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'administrateur;

- CAS SERVICES S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes.

Fait à Luxembourg, le 15 novembre 2005.

CITCO LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000276.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

TOURISM MARKETING SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 89.861.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(000269.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

WS BUILDING SUPPLIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5214 Sandweiler, 12, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 99.205.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08797, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature.

(000270.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

INTERNATIONAL DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 40.198.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(000271.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

VALUX-BIJOUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 36, Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 72.792.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(000272.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

HIAEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 76.846.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09330, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(000274.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

R.S.C.T., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1647 Luxembourg, 72, rue du Grunewald.

R. C. Luxembourg B 89.742.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(000273.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

INTERFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.413.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(000278.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

VWR INTERNATIONAL NORTH AMERICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 101.691.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 décembre 2005.

P. Bettingen

Notaire

(000280.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

VWR INTERNATIONAL EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 101.701.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 décembre 2005.

P. Bettingen

Notaire

(000281.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

CLUB TELECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Bertrange, 211, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 83.247.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(000283.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

ANARDI VENTURES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 70.310.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(000286.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

DALIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.432.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09269, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(000292.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

SAINT HUBERT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 57.466.

Le bilan au 28 février 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Signature.

(000295.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

SEPL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 144, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 59.372.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(000296.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

BRASSERIE KIRCHBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 193, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 51.804.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(000298.3/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

SKYLINERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 28.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07648, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 décembre 2005.

Pour SKYLINERS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(000361.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

VITAL BEAUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 2, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 69.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07651, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Itzig, le 27 décembre 2005.

Pour VITAL BEAUTE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(000362.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

G-FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 94.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07654, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 décembre 2006.

Pour G-FINANCE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(000367.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

PA INTERNATIONAL FINANCING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 92.759.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Signature.

(000711.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

PA INTERNATIONAL FINANCING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 92.759.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Signature.

(000713.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

INTELART LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 44.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07659, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 décembre 2005.

Pour INTELART LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(000370.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

ISO-NET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 16, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 90.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07662, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 décembre 2005.

Pour ISO-NET, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(000374.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

GPZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8018 Strassen, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 94.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07665, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 décembre 2005.

Pour GPZ, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(000378.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

ALLIANZ FINANCE LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftskapital: EUR 50.000.

Gesellschaftssitz: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

H. R. Luxemburg B 112.841.

Aus einem Umlaufbeschluss des Verwaltungsrates der ALLIANZ FINANCE LUXEMBOURG S.A. (die Gesellschaft) vom 5. Dezember 2005 geht hervor, dass Herr Hero Dirk Albert Wentzel, mit beruflichem Wohnsitz NL-1017 EH Amsterdam, Keizersgracht 484, und Frau Sylvia Maria Höchendorfer-Ziegler, mit beruflichem Wohnsitz in D-80802 München, Königstrasse 28, gemäß Artikel 9 der Satzung der Gesellschaft, mit der Führung der täglichen Geschäfte beauftragt worden sind.

Herr Wentzel und Frau Höchendorfer-Ziegler zeichnen gemeinsam oder einzeln im Verbund mit einem Verwaltungsratsmitglied.

Herr Michael Diekmann wurde zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates genannt und Herr Dr. Paul Achleitner zum stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates, beide mit beruflichem Wohnsitz in D-80802 München, Königstrasse 28.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

A.M. Ra

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000765.3/253/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

TERRE BLEUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 96.798.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09280, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature.

(000379.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

SEFINOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 84.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07667, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 décembre 2005.

Pour SEFINOR S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(000381.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

IVORY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.995.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature.

(000382.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

LA PARISIENNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Differdange, 17, rue du Chemin de Fer.
R. C. Luxembourg B 16.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07669, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 décembre 2005.

Pour LA PARISIENNE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(000384.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

BOULANGERIE DE BERDORF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6901 Roodt-sur-Syre, Zone Industrielle Rothoicht.
R. C. Luxembourg B 65.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07670, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 décembre 2005.

Pour BOULANGERIE DE BERDORF S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(000385.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

ARTHROCARE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 79.875.

En date du 23 décembre 2005, la société ALTER DOMUS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 65.509 ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a décidé de dénoncer le siège social de la société ARTHROCARE LUXEMBOURG, S.à r.l., qui n'est donc plus situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08625. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000386.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

AN DER BAKES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mensdorf, Zone Industrielle Rothoicht.

R. C. Luxembourg B 17.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07672, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 décembre 2005.

Pour AN DER BAKERS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(000387.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

BREAD-SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mensdorf, Zone Industrielle Rothoicht.

R. C. Luxembourg B 12.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07673, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 décembre 2005.

Pour BREAD-SHOP, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(000389.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

LUXYS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 75.000,-.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Schaedhaff.

R. C. Luxembourg B 25.252.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 août 2005

Suite à la démission de M. Jean Cazarro de sa fonction de membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 16 août 2005, l'assemblée générale extraordinaire a nommé administrateurs:

- FORCLUM BELGIUM S.A., dont le siège social est situé rue barra 71, 1070 Bruxelles, Belgique, immatriculée au registre des personnes morales de la banque-carrefour des entreprises sous le numéro 874 972 068;

- M. Etienne Dewulf, domicilié rue du Ruisseau 10, 1970 Wezembeek-Oppem, Belgique; et

- M. Tahar Azi, domicilié 58, rue du Bac de Ris, 92210 Draveil, France,

avec effet au 16 août 2005 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

L'assemblée générale extraordinaire a également confirmé M. J. Paquay et M. D. Scherpenbergs dans leur mandat d'administrateur au conseil d'administration de la Société qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000640.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

BOULANGERIE CENTRALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mensdorf, Z.I. Rothoicht.
R. C. Luxembourg B 89.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07674, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 décembre 2005.

Pour BOULANGERIE CENTRALE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(000390.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

BI-LU-FER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 76.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07676, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour BI-LU-FER S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(000392.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

PAIN D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mensdorf, Zone Industrielle Rothoicht.
R. C. Luxembourg B 9.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07682, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 décembre 2005.

Pour PAIN D'OR, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(000394.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

TAIWAN CABLE TV INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 48.000.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 111.266.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société
et par le Conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2005*

Il a été décidé d'approuver le transfert du siège social actuel du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, à compter du 23 décembre 2005.

L'Assemblée a en outre approuvé la nomination de M. Carl Speecke en tant que gérant de la Société à compter du 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

TAIWAN CABLE TV INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000833.3/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

BOULANGERIE DE L'ETOILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mensdorf, Zone Industrielle Rothoicht.

R. C. Luxembourg B 18.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07683, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 décembre 2005.

Pour BOULANGERIE DE L'ETOILE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(000397.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

AXA WORLD FUNDS II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 27.526.

Monsieur Simon Ellis est à omettre du conseil d'administration. Celui a démissionné de son poste d'administrateur le 16 décembre 2005.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour AXA WORLD FUNDS II, SICAV

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08848. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000398.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

KIEFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7716 Colmar-Berg, 26, rue Belle Vue.

R. C. Luxembourg B 46.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07686, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 décembre 2005.

Pour KIEFER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(000401.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

FERRANIA LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 69.684.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(001020.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

FERRANIA LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 69.684.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(001019.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

IG 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 113.072.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-third of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company IG TOP, S.à r.l., a company incorporated under Luxembourg Laws, with registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, not yet registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg, duly represented by Ms Samia Rabia, avocat à la Cour, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy under private seal given on December 23, 2005.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing person representing the incorporator and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such incorporator, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability Corporation («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present articles:

Title I.- Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a Corporation with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of IG 1, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Corporation»).

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Corporation. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Corporation may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II.- Capital - Units

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The share capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the partners, as the case may be.

The capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at ten million Euro (EUR 10,000,000.-) to be divided into four hundred thousand (400,000) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the articles of association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the units to be subscribed and issued, to determine if the units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Corporation or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Art. 6. Transfer of Units. If the Corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In case of a sole member, the units of the Corporation are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Corporation.

Art. 7. Redemption of Units. The Corporation may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Title III.- General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

Art. 10. Single Member. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV.- Management

Art. 11. Board of managers. The Corporation is managed by a board of managers composed of a least 3 (three) managers, either partners or not, who are appointed for a limited or unlimited period by the general meeting of partners which may at any time remove them ad nutum.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of partners.

The board of managers is vested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by letter, telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Corporation shall be bound by (i) the joint signature of any two managers of the Corporation or (ii) sole signature of the sole manager or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V.- Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first day of December of the year two thousand and six.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold; or
- (ii) to carry them forward; or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;

(ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Corporation towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI.- Supervision

Art. 20. Statutory Auditor. The Corporation may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be members.

The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of members.

Title VII.- Winding up - Liquidation- Miscellaneous

Art. 21. Liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Corporation.

Art. 22. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

Subscription and paying-up

All the five hundred (500) corporate units have been subscribed by the Company IG TOP, S.à r.l., prenamed.

All the five hundred (500) corporate units have been fully paid in by the subscriber prenamed so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Corporation, as certified to the undersigned notary.

Resolutions of the members

Immediately after the incorporation of the Corporation, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Corporation is fixed at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at four (4).
- 3) The following persons are appointed as Managers for a period ending on June 30th, 2006:
 - Mr Pierre Metzler, Lawyer, born in Luxembourg on December 28, 1969, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
 - Mr François Brouxel, Lawyer, born in Metz (France) on September 16, 1966, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
 - Ms Samia Rabia, Lawyer, born in Longwy (France) on February 10, 1974, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
 - Mr Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, born in Lebanon (Beirut) on June 29, 1966, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
- 4) The following Corporation is appointed as statutory auditor for a period ending at the end of the annual general meeting of the Corporation to be held to approve the 2006 accounts:
 - OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL, S.à r.l., with registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 97.326.
- 5) The board of managers is hereby authorized to incorporate or give power to any lawyer of the Law firm WILDGEN & PARTNERS to incorporate a Luxembourg subsidiary to be named IG LOG, S.à r.l., to determine the articles of association of this Luxembourg subsidiary and to fix the amount of its share capital at EUR 12,500.- represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to subscribe to five hundred (500) units, to pay up these units, to represent the Corporation at the subsequent extraordinary general meeting.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at two thousand six hundred fifty Euro (EUR 2,650.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxyholder, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg.

A Comparu:

La société IG TOP, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante représentant le fondateur et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er}. Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Forme - Nom. Il est créé entre les souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par IG 1, S.à r.l. (ci-après dénommée «la Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à rémission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital sociaux. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'associé unique ou par une résolution des associés, selon le cas.

Le capital peut en outre être augmenté par décision du (des) gérant(s) comme il suit.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) représenté par quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune.

Les gérants sont autorisés et mandatés pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation de capital pourra être souscrit et émis selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Les gérants pourront déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par les gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Chaque part sociale donnera droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III.- Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV.- Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera administrée par au moins trois (3) gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V.- Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille six.

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

(i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales; ou

- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau; ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI.- Surveillance

Art. 20. Commissaire aux comptes. La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être associés.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la Société IG TOP, S.à r.l., prénommée.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul associé, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).
- 3) Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant pour une période prenant fin au 30 juin 2006:
 - Maître Pierre Metzler, Avocat à la Cour, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
 - Maître François Brouxel, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
 - Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
 - Monsieur Michael Chidiac, chartered investment Surveyor, né le 29 juin 1966 à Bierut (Liban), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
- 4) La société suivante est nommée commissaire aux comptes pour une période prenant fin après l'assemblée générale annuelle qui doit être tenue pour l'approbation des comptes 2006:
 - OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL, S.à r.l., ayant son siège social au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 97.326.

5) Le conseil de gérance est autorisé par la présente à constituer ou à donner pouvoir à tout avocat de l'Etude WILDGEN & PARTNERS pour constituer une filiale luxembourgeoise à dénommer IG LOG, S.à r.l., pour déterminer les statuts de cette filiale luxembourgeoise, pour fixer le montant du capital social à douze mille cinq cents euros représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq (25) euros chacune, pour souscrire à ces cinq cents (500) parts sociales, pour libérer ces parts sociales et de représenter la Société à la subséquente assemblée générale extraordinaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

30706

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à deux mille six cent cinquante euros (EUR 2.650,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Rabia, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, vol. 151S, fol. 57, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

(003237.3/230/513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

T.D.O. CONSULTING, TECHNICAL DESIGN OFFICE CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 85, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 74.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07653, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 décembre 2005.

Pour T.D.O. CONSULTING S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(000404.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

OCME, OFFICE DE CONTROLE DES MATERIAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, rue de Hellange.

R. C. Luxembourg B 40.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07680, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 décembre 2005.

Pour OCME S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(000412.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

ACROPOL LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 42, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 76.612.

RECTIFICATIF

L'adresse correcte du commissaire,
à savoir de la société LUXREVISION, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 40.124,
est 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour ACROPOL LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05218. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000463.3/664/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

SILVER STONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.152.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09322, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

FIDUPAR

Signatures

(000405.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

SILVER STONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.152.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

FIDUPAR

Signatures

(000408.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

SILVER STONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.152.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

FIDUPAR

Signatures

(000410.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

SILVER STONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.152.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09329, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

FIDUPAR

Signatures

(000411.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

SILVER STONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.152.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09332, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

FIDUPAR

Signatures

(000414.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

SILVER STONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.152.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

FIDUPAR

Signatures

(000416.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

FINANCIERE STEEWEE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 56.856.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

FIDUPAR

Signatures

(000421.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

UNICORP, UNIVERSAL LUXEMBURG CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 23.131.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Signatures.

(000422.3/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

ELECTRO-PRIOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 25, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 92.414.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05830, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Signature.

(000426.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

ProLogis BELGIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.855.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(000434.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

SILIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 27.598.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Signature.

(000427.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

IMMOBEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 10, Duchscher.
R. C. Luxembourg B 87.195.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Signature.

(000431.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

ProLogis GERMANY XIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.434.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(000438.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

RESTEVENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.777.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Signature.

(000439.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

TRAGELUX, Société Anonyme.

Siège social: L-8212 Mamer, 28, rue Baerendall.
R. C. Luxembourg B 39.035.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le vendredi 2 décembre 2005 a pris la résolution suivante:

Le mandat du commissaire de la société LUXREVISION, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 40.124, établie au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg est reconduit jusqu'en 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05216. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000447.3/664/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

REITSPORT DIANA, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8366 Hagen, 20, rue Randlingen.
R. C. Luxembourg B 63.599.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Signature.

(000442.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

ASCONA TANKSCHIFFAHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 47.417.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Signature.

(000444.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

HANSO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.
R. C. Luxembourg B 59.257.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Signature.

(000446.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

ProLogis NETHERLANDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.261.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(000448.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 96.998.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(000483.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

30711

CICERONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 113.068.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme AMTEX CORPORATION S.A., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, en cours d'inscription au R.C.S.;

2.- La société anonyme CORDELL INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, en cours d'inscription au R.C.S.

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront formalisées.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent par les présentes:

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de CICERONE, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet:

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations;

- l'acquisition, l'échange et/ou la vente de biens immeubles et leur gestion et/ou location au Luxembourg et à l'étranger;

- l'activité de construction, de reconstruction, de restructuration et de réadaptation des biens immeubles de n'importe quel genre et nature, pour son compte ou pour le compte de tiers.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tout concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut, en outre, promouvoir, préparer et réaliser la constitution, la formation, la fusion, la concentration, la réorganisation de tous commerces, affaires, entreprises, sociétés ou groupes des sociétés ou d'entreprises, quels qu'en soient les objets ou les formes, au Grand-Duché ou à l'étranger, les assister de ses conseils et avis, en assumer le contrôle et la direction, temporairement ou de façon permanente.

La société peut encore promouvoir toutes activités de conseil et assistance dans le domaine économique au sens le plus large; elle fournira et assurera notamment tous services administratifs à toutes entreprises, organisations et sociétés, de même que tous services de gestion et de comptabilité surtout en le secteur immobilier.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en procédant également à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières (contrats de leasing, prêts immobiliers, prise en charge de financement ou endettement de quelque nature, etc.) nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité au et en dehors du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme AMTEX CORPORATION S.A., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, quatre cent quatre-vingt-quinze parts sociales	495
2.- La société anonyme CORDELL INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, cinq parts sociales	5
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet la prise en charge de financement ou d'endettement de quelque nature ou pour quelque acte de disposition d'immeubles ou d'autres sources patrimoniales doivent réunir la majorité des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société:

Monsieur Carlo Camperio Ciani, né à Florence (Italie), le 12 juin 1959, demeurant à CH-6900 Paradiso/Lugano, Riva Paradiso 30 (Suisse).

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2005, vol. 535, fol. 7, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 janvier 2006.

J. Seckler.

(002964.3/231/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

PLAFA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 94, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 16.652.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Signature.

(000450.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

MAXIMIN DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 33.926.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 2 novembre 2005 au siège social à Luxembourg

Résolutions

Les mandats des administrateurs sont reconduits pour un terme de six années, jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2011 statuant sur les comptes de l'année 2010:

- Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, né le 14 mars 1959 à L-Pétange, demeurant à L-1260 Luxembourg, 20-22, rue de Bonnevoie;

- Monsieur Fernand Sassel, expert-comptable, né le 16 avril 1959 à L-Clervaux, demeurant à L-5366 Munsbach, 222, rue Principale;

- Monsieur Alhard Von Ketelhodt, expert-comptable, né le 27 mai 1961 à D-Bochum, demeurant à L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel.

Le mandat de commissaire est reconduit pour un terme de six années, jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2011 statuant sur les comptes de l'année 2010:

- LUXREVISION, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg: B 40.124, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MAXIMIN DEVELOPMENT S.A.

R. Zimmer

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000455.3/664/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

EXPANDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 113.081.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le trente septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Colin Phillips, commerçant né le 7 avril 1966 à Mombasa (Kenya) demeurant à B-3370 Boutersem (B) Willebringsestraat n° 55.

2) Madame Ellen Vanderauwera employée née le 8 mars 1981 à Mechelen, demeurant à Maurits sabbestraat 121/2 B-2800 Mechelen,

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 14 juillet 2005.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EXPANDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (EUR 320,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A ensemble avec celle d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateur(s)-délégué(s).

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société pourront le cas échéant être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi de mai à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires:

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2006.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Monsieur Colin Phillips, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2. Madame Ellen Vanderauwera prédésignée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25,625% par des versements en espèces, de sorte que la somme de huit mille deux cents euros (EUR 8.200,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

30716

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

Catégorie A:

- Monsieur Colin Phillips, préqualifié,
- Madame Ellen Vanderauwera, préqualifiée.

Catégorie B:

La société BRAND PROMOTORS BVBA, ayant son siège à Willebringsestraat 55 - B-3370 Boutersem.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTEREY AUDIT, S.à r.l. à L-2163 Luxembourg 29, avenue Monterey.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2007.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2163 Luxembourg 29, avenue Monterey.

Sixième résolution

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Septième résolution

L'assemblée faisant usage de la prérogative lui reconnue par l'article 10 des statuts, nomme pour un terme prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2007, Monsieur Colin Phillips, préqualifié, comme administrateur-délégué pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 octobre 2005, vol. 433, fol. 25, case 11. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(003326.3/242/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

LUXEMBOURG FINANCE & INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 34.124.

Constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 1990, publié au Mémorial C de 1990 à la page 22039, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.124.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire décidant la clôture de liquidation reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 décembre 2005,

enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 décembre 2005, volume 914, folio 1, case 3,

- que l'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société,

- que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, de même y resteront consignées les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2005.

Pour extrait

B. Moutrier

Le notaire

(000770.3/272/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

IMMOCAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 15, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 62.820.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Signature.

(000452.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

**ITEM EUROPE, INTERNATIONAL TRADE ELECTRONIC MATERIAL & MEDIA EUROPE S.A.,
Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 54.471.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00480, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(000454.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

CIALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 15, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 33.089.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Signature.

(000457.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

ProLogis NETHERLANDS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.621.

—
Le bilan des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(000467.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

ProLogis NETHERLANDS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.621.

—
L'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(000469.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

30718

DOLCELUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.801.

—
EXTRAIT

L'assemblée ordinaire du 21 septembre 2005 a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a pris acte de la démission des administrateurs, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois VEGLIO, S.à r.l., inscrite au R.C. Luxembourg, section B numéro 69.978 et Monsieur Francesco Maranesi et démet de ses fonctions le commissaire actuel la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.
2. Est nommé administrateur pour une durée de six années: Mademoiselle Brigitte Crugnola, comptable, née le 8 septembre 1963 à F-Thionville, demeurant au 1, rue des Vignerons à F-57280 Fèves pour une durée de six années.
3. Les mandats des autres administrateurs sont reconduits pour une durée de six années:
 - Monsieur Giuseppe Veglio, né le 24 octobre 1947 à I-Bossolasco, demeurant à B-6700 Arlon - 20, rue des Blindés;
 - Monsieur Demetrio Veglio, né le 28 octobre 1915 à I-Monforte d'Alba, demeurant à I-12060 Bossolasco - Via Alba 15.
4. Sont nommés administrateur-délégué pour une durée de six années:
 - Mademoiselle Brigitte Crugnola, préqualifiée,
 - Monsieur Giuseppe Veglio, préqualifié.
5. Est nommé commissaire pour une durée de six années: la société LUXREVISION, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 40.124, établie au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

DOLCELUX S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06234. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000460.3/664/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

BRUCK & WECKERLE ARCHITEKTEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 91, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 86.058.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Signature.

(000461.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

PARAWOOD S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 67.926.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08510, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Signature

Un Mandataire

(000468.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

PARAWOOD S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 67.926.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Signature

Un Mandataire

(000466.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT FRIEDRICH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.
R. C. Luxembourg B 53.552.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09267, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Signature.

(000465.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

SAFEI INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 25.606.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Signatures.

(000472.3/3085/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

NAUTOR'S SWAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.877.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 5 août 2005
Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Leonardo Ferragamo, manager, demeurant à Florence (Italie), président,
Giuseppe Visconti, avocat, demeurant à Milan (Italie), administrateur,
Jan Fazer, administrateur de sociétés, demeurant à Helsinki (Finlande), administrateur,
Paul Cayard, administrateur de sociétés, demeurant à Kentfield (USA), administrateur,
Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux Comptes:

KPMG AUDIT, S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03528. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000582.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

ProLogis MOSCOW I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 96.830.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(000484.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

WNH PROJECTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 85.611.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 décembre 2005

Sont présents:

1. La société MAYA INVEST LIMITED représentée par Madame Keersmaekers Maria;
2. La société ALPHA ACCOUNTING AG représentée par Monsieur Voet Lucien;
3. La société AUDICO INTERNATIONAL S.A. représentée par Monsieur Voet Lucien.

Les administrateurs reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour qui est le suivant:

- Nomination de l'administrateur-délégué.

Le Conseil d'Administration déclare avoir dûment pris connaissance de l'agenda.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de la nomination de la société ALPHA ACCOUNTING AG, avec siège social à FL-9494 Schaan, Felbaweg 10, comme administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2007.

Le Conseil d'Administration donne mandat et pouvoir à Monsieur Lucien Voet, ici présent, pour faire le nécessaire afin que les décisions de ce Conseil d'Administration soient officialisées dans les formes prescrites.

Le Président déclare la réunion du Conseil d'Administration clôturée.

Fait à Bertrange, en cinq exemplaires, le 5 décembre 2005.

MAYA INVEST LIMITED / ALPHA ACCOUNTING AG / AUDICO INTERNATIONAL S.A.

M. Keersmaekers / L. Voet / L. Voet

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02453. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001029.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.

J. SAFRA I.P. HOLDING CO. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 98.071.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle
tenue à Luxembourg le 9 décembre 2005 à 16.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de M. Wagner Braz en tant qu'Administrateur de Class B de la Société est acceptée avec effet à partir du 1^{er} septembre 2005;
- La démission de M. Wilder Gonzalez Penino en tant qu'Administrateur de Class B de la Société est acceptée avec effet à partir du 9 décembre 2005;
- La nomination de M. Jayme Srur en tant qu'Administrateur de Class B de la Société est acceptée avec effet à partir du 9 décembre 2005;
- Le Conseil d'Administration de la Société est désormais composé comme suit:

Administrateur Class A: EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Administrateurs Class B: Dionysios E. Inglesis,
Sergio Penchas,
Jayme Srur.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Représentée par M. Bogers

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00383. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000656.3/1084/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2006.